



*Collège Madeleine RENAUD
56, rue Emile CLOUD
77700 SERRIS
0772589W
Tél : 01 60 04 93 00
Fax : 01 60 04 93 09*

Section sportive Handball

INFORMATIONS

1. OBJECTIFS :

- Favoriser la réussite scolaire et sportive de l'élève
- Permettre à l'élève d'améliorer ses performances sportives dans le cadre d'une scolarité normale
- Développer le goût de l'effort
- Contribuer et participer à la vie sportive de l'établissement

2. FONCTIONNEMENT :

- **2 séances hebdomadaire (2H)** est proposée aux élèves en complément des heures d'EPS.
- La section est encadrée et coordonnée par 2 professeurs d'EPS, et un entraîneur diplômé du HBCVE, garantissant ainsi le double enjeu scolaire et sportif.
- Les élèves bénéficieront d'un suivi scolaire pour les élèves en difficulté (au même titre que tous les élèves du collège : groupe de soutien, travail individualisé...). Certains élèves pourront être orientés vers les ateliers « devoirs faits », parfois à la place de l'entraînement, dans la mesure où le dispositif est reconduit.
- Les entraînements se dérouleront à proximité du collège : gymnase Tabarly.

3. PROGRAMME ET EMPLOI DU TEMPS :

- L'emploi du temps scolaire est complet. Tous les cours (sans exception) sont suivis, avec un emploi du temps aménagé permettant de concilier le programme normal de leur classe et **deux séances d'entraînement de handball de 2H par semaine.**
- L'apprentissage de l'anglais en LV1 est obligatoire (impossibilité de choisir bilangue en 6^{ème}).

- Compte tenu des impératifs d'emploi du temps, **les options facultatives ne sont pas possibles** (latin, grec).
- Le mercredi, la section participera au championnat UNSS. L'inscription à l'UNSS est obligatoire.
- L'élève doit faire preuve d'un sérieux exemplaire et d'une organisation de ses activités (travail, détente, repos) lui assurant une vie équilibrée. La notion d'effort est très importante. La section hand s'adresse à des élèves sportifs et assidus dans les études.

4. RECRUTEMENT ET INSCRIPTIONS :

1. Conditions d'entrée

- **Le recrutement des élèves s'appuie sur deux points :**

- Des tests physiques et des tests d'aptitudes à la pratique du handball (observation en matchs)

- Les dossiers scolaires des candidats seront ensuite étudiés par l'équipe pédagogique ainsi que le chef d'établissement.

La réussite aux seules épreuves sportives ne signifie pas que l'élève est admis ; l'examen approfondi du dossier scolaire avec les bulletins du 1^{er} et si possible 2^{ème} trimestre. La communication du résultat des épreuves sera faite par voie postale.

- L'établissement ne possède pas d'internat. Il est donc indispensable de déterminer le temps de trajet (du domicile au collège M.Renaud) et le moyen de transport le plus approprié matin et soir avant de s'engager dans cette voie.

2. Conditions de maintien

Le maintien dans la section sportive handball dépendra de l'assiduité aux entraînements, des résultats scolaires et du comportement de l'élève.

La famille sera invitée en cas de résultats scolaires jugés insuffisants par le conseil de classe ou surtout de non respect des règlements du collège, à retirer son enfant de cette section et à le réinscrire dans le collège de son secteur.

3. Inscriptions

Les dossiers de candidatures sont à retirer auprès des écoles primaires, du HBCVE ou du collège M.Renaud et à ramener lors des tests de sélection le samedi 30 mars 2024.

4. Renseignements complémentaires

Pour tout autre renseignement, vous pouvez vous adresser au collège M.Renaud ou envoyer un mail aux enseignants d'EPS (Mme Di Sanza, Mr Thévenet et Mr Bouchet) à l'adresse suivante : ascallegeserris@yahoo.fr

5. LE CALENDRIER :

- Tests de sélection le samedi 30 mars 2024 de 10h à 12h au gymnase Tabarly
- Réponse auprès des familles le 5 avril au plus tard
- Demande de dérogation à faire par les familles avant le 26 avril
- Notification d'affectation vers le 10 juin pour les 6èmes, fin juin pour les autres niveaux

Lu et Approuvé, le.....

Les parents
(date et signatures)

La principale,

Madame Cypria-Celma